

VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 12 SEPTEMBRE 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE et DE STATIONNEMENT

Place de l'église, Place de l'Hospice, Parking Sainte Marthe

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement du traçage au sol des places de parking par l'entreprise SIGNANET, le lundi 15 septembre 2025 de 8h à 18h et le mercredi 17 septembre 2025 de 13h à 18h, sis place de l'église, place de l'Hospice, parking de Sainte Marthe – 18250 Henrichemont.
- Vu l'intérêt général ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SIGNANET, rue Henri Darcy ZAC du Four à Chaux 58300 DECIZE, le lundi 15 septembre 2025 de 8h à 18h et le mercredi 17 septembre 2025 de 13h à 18h, sis place de l'église, place de l'Hospice, parking de Sainte Marthe – 18250 Henrichemont.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le stationnement sera interdit aux droits des travaux, le lundi 15 septembre 2025 de 8h à 18h et le mercredi 17 septembre 2025 de 13h à 18h sis place de l'église, place de l'Hospice, parking de Sainte Marthe – 18250 Henrichemont.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

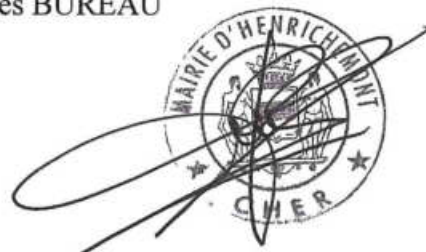
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250912-2025-72-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2025

Le Maire,  
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 12.09.2025